

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 Mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la Mairie de PETOSSE, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Février 2025

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés : BARRAUD Jacky, RENAUDIN Magalie,

Absents : FONSECA Jorge,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 13, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Madame Nadine COUÉ est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 Février 2025
- Budget Lotissement Tranche 3 - Vote du CFU 2024
- Budget Lotissement Tranche 4 - Vote du CFU 2024
- Budget Principal - Vote du CFU 2024
- Budget principal - Affectation des résultats
- CCPFV - Convention Territoriale Globale
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Subvention aux associations
- Pôle de proximité - Point sur le projet « Jeux » et demande de subvention Fonds de concours auprès de la CCPFV
- Questions diverses

N° 2025-MARS-01 - ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 Février 2025 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 06 Mars 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 Février 2025.

N° 2025-MARS-02 - BUDGET LOTISSEMENT T3 ET T4 - APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sous instruction M57 et a souhaité produire un Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les budgets (pour la commune de Petosse le budget principal et les budgets annexes lotissements) qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Considérant que le CFU des budgets Lotissement « Les Vignes » Tranche 3 et Tranche 4 font ressortir les résultats suivants :

Budget Lotissement Tranche 3

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES		
		Réalisé	Réalisé		
Chap 11	Charges Générales	-	Chap 70	Vente de terrains	-
Chap 043	Frais accessoires	-	Chap 043	Transfert de charges	-
Chap 65	Autres charges de gestion	-	Chap 75	Autres produits de gestion	-
Chap 66	Charges financières	-			
Chap 042	Stock au 01/01/2024 (annulé)	34 564,69	Chap 042	Stock au 31/12/2024	34 564,69
Total		34 564,69	Total		34 564,69
INVESTISSEMENT		Réalisé	Réalisé		
Chap 16	Amort Emprunt	-	Chap 040	Stock au 01/01/2024 (annulé)	34 564,69
Chap 040	Stock au 31/12/2024	34 564,69	164	Emprunt	-
Total		34 564,69	Total		34 564,69

FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	0,00
Report 2023 - excédent	52 237,77
Résultat de l'exercice 2024	52 237,77

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement	0,00
Report 2023 - excédent	-34 564,69
Résultat de l'exercice 2024	- 34 564,69

Résultat de clôture 17 673,08

Budget Lotissement Tranche 4

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES		
		Réalisé	Réalisé		
Chap 11	Charges Générales	-	Chap 70	Vente de terrains	16 620,56
Chap 043	Frais accessoires	1 225,00	Chap 043	Transfert de charges	1 225,00
Chap 65	Autres charges de gestion	-	Chap 75	Autres produits de gestion	0,44
Chap 66	Charges financières	1 225,00			
Chap 042	Stock au 01/01/2024 (annulé)	167 357,04	Chap 042	Stock au 31/12/2024	158 139,56
Total		169 807,04	Total		175 985,56
INVESTISSEMENT		Réalisé	Réalisé		
Chap 16	Amort Emprunt	-	Chap 040	Stock au 01/01/2024 (annulé)	167 357,04
Chap 040	Stock au 31/12/2024	158 139,56	164	Emprunt	-
Total		158 139,56	Total		167 357,04

FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	6 178,52
Report 2023 - Excédent	42 077,62
Résultat de l'exercice 2024	48 256,14

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement	9 217,48
Report 2023 - Excédent	82 642,96
Résultat de l'exercice 2024	91 860,44

Résultat de clôture 140 116,58

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est tenue le lundi 3 Mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 des budgets annexes lotissement « Les Vignes » Tranche 3 et Tranche 4 de la commune de PETOSSE,

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Sur quoi, sous la présidence de Monsieur Patrick BASTIEN, 2^{ème} Adjoint au Maire, la Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Lotissement « Les Vignes » Tranche 3
- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Lotissement « Les Vignes » Tranche 4
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2025-MARS-03 - CCPFV - CONVENTION TERRITORIAL GLOBALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération communautaire n°12_1 du 27 janvier 2025 approuvant la CTG 2025-2029 entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée ;

CONSIDÉRANT que chaque Convention territoriale globale permet les partenariats financiers avec la Caf et indique les objectifs de travail pour répondre aux enjeux de territoire ;

CONSIDÉRANT que la Convention territoriale globale 2020-2024 est arrivée à échéance au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les objectifs de travail inscrits dans la Convention territoriale globale 2025-2029 permettent la continuité des partenariats financiers, des bonus pour les actions nouvelles et l'appui technique de la Caf ;

CONSIDÉRANT que la Convention territoriale globale 2025-2029 est en adéquation avec le travail des élus depuis 1 an pour préciser ses axes suivants :

Axe 1. Accompagner le développement des services

Axe 2. Réduire les inégalités d'accès aux activités et participer à l'épanouissement de l'enfant

Axe 3. Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Axe 4 : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité.

Axe 5. Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Axe 6. Renforcer l'engagement pour le respect de l'environnement

Il est :

- Proposé que la Convention territoriale globale couvre les années 2025 à 2029,
- Rappelé que les prestations de service de la Caf et les subventions se répartissent de la façon arrondie suivante :

	2024
Pays de Fontenay-Vendée	500 000 €
Collectivités et associations du Pays de Fontenay-Vendée	400 000 €
Allocations aux familles	2 000 000 €
Total général	2 900 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention territoriale globale 2025-2029 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

N° 2025-MARS-04 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur le Trésorier Principal de Fontenay-le-Comte a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales de cantine/garderie dont le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à **11,40 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ADMET** en non-valeur les créances communales pour un montant de 11,40 €
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la décharge correspondante.

PÔLE DE PROXIMITÉ - POINT SUR LE PROJET « JEUX » - SUBVENTION FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a le projet d'installer des jeux notamment au square du Chat Ferré, à l'école. D'autres lieux sont aussi envisagés et seront déterminés lors d'une prochaine réunion de la commission Enfance Jeunesse.

Ce projet est en lien avec le pôle de proximité (Les Velluies-sur-Vendée, Mouzeuil saint Martin, Le Langon et Pouillé) pour obtenir des tarifs avantageux et le fonds de concours attribué par la Communauté de communes PFV pour le pôle. Jusqu'à ce jour, seule la commune du Le Langon a pu profiter de la subvention pour la réfection de leur terrain de tennis. Les quatre communes restantes se sont mises en accord pour ce projet commun.

Le pôle effectuera un achat groupé des jeux et devra réaliser les travaux sur la même période.

N° 2025-MARS - 05 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sous instruction M57 et a souhaité produire un Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les budgets (pour la commune de Petosse le budget principal et les budgets annexes lotissements) qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Considérant que le CFU du **Budget Principal** fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES			RECETTES
Chap 11	Charges Générales	97 343,63	Chap 70	Produits de services	24 115,63
Chap 12	Charges du Personnel	165 728,38	Chap 73	Impôts et taxes	285 599,60
Chap 14	Atténuations de produits	1 957,00	Chap 13	Atténuations de charges	1 377,00
Chap 042	Op ordre (Amort/Cessions)	18 420,73	Chap 74	Dotations / Subv	125 722,30
Chap 65	Autres charges de gestion	38 891,88	Chap 042	Op Ordre (Quote part subv)	-
Chap 66	Charges financières	6 553,81	Chap 75	Autres pdts gestion	9 484,10
Chap 67	Charges Except	-	Chap 76	Pdts financiers	2,32
023	Vrt à la section d'inv		Chap 77	Pdts exceptionnels	59,38
Total		328 895,43	Total		446 360,33

INVESTISSEMENT		DÉPENSES			RECETTES
Chap 16	Amort Emprunt	61 907,48	021	Vrt de la section de fonct	-
Chap 20	Immo Incorporelles	39 091,17	024	Pdts de cessions	-
Chap 204	Subv Equip	-	Chap 10	Dotations	210 911,57
Chap 21	Immo Corporelles	81 955,88	Chap 13	Subv inv	205 177,78
Chap 23	Immo en cours	432 199,16	Chap 16	Emprunt	
Chap. 041	Opérations patrimoniales		Chap 041	Opérations patrimoniales	
Chap 040	Op Ordre (Amort Subv)	-	Chap 040	Op Ordre (Amort/Cessions)	18 420,73
Total		615 153,69	Total		434 510,08

FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	117 464,90
Report 2023 excédent	3 578,39
Résultat de l'exercice 2024	121 043,29

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement	-180 643,61
Report 2023 - Excédent	92 341,23
Résultat de l'exercice 2024	- 88 302,38

Restes À Réaliser en dépenses d'investissement	-326 097,99
Restes À Réaliser en recettes d'investissement	132 897,52
Résultat des Restes à Réaliser	- 193 200,47
Besoin de Financement Inv.	- 281 502,85

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	121 043,29 €
002 - Résultat de Fonctionnement à reporter	0,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est tenue le lundi 3 Mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget Principal de la commune de PETOSSE,

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Sur quoi, sous la présidence de Monsieur Patrick BASTIEN, 2^{ème} Adjoint au Maire, la Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget 2024 du Budget Principal ;
- ✓ **DÉCIDE** d'affecter la somme de 121 043,29 € au 1068 de la section d'investissement et 0,00 € au compte 002 de la section de fonctionnement du Budget primitif 2025 ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2025-MARS-06 - SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

✓ CAUE :	60 €
✓ L'ADILE :	50 €
✓ Fondation du Patrimoine :	75 €
✓ Banque Alimentaire :	87 €
✓ Ecole Notre Dame L'Hermenault :	60 €
✓ Veillées et Loisirs :	150 €
✓ Accueil Jeunes de Petosse :	150 €
✓ Coopérative scolaire RPI Petosse :	1 800 €
✓ Coopérative scolaire RPI Le Langon :	1 800 €
✓ ADMR Aide-ménagère :	350 €
✓ SSIAD ADMR :	245 €
✓ MFR Mouilleron St Germain :	40 €
✓ MFR Vouvant :	20 €
✓ IFACOM :	20 €
✓ ESH Basket L'Hermenault :	50 €
✓ Outil en Main L'Hermenault :	30 €
✓ FCPB Football :	30 €
✓ Association Gym Volontaire	30 €

Mme Stéphanie BOBINEAU ne prend pas part au vote :

✓ APE RPI Petosse/Le Langon :	500 €
-------------------------------	-------

Mme Claude PELLETIER ne prend pas part au vote

✓ Resto du Cœur :	30 €
-------------------	------

Mme Nadine COUÉ ne prend pas part au vote

✓ Comité des Fêtes « PEDATICO »	1 000 €
---------------------------------	---------

Soit un montant total de **6 577 €** versé au titre de subvention aux associations et autres organismes.

DIVERS

- **Cimetière** : Monsieur le Maire informe qu'un devis pour changer le portillon du cimetière a été demandé.

Le secrétaire de séance
Nadine COUÉ



Le Maire
Yves-Marie BOUCHER

